



# Peyrolles-info

## 162

### Conseil municipal du 21 février 2020

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2019 et répond à toutes les questions. Le compte s'établit ainsi :

Compte administratif 2019 de la commune de Peyrolles					
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS GLOBAUX	
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT 2019	REPORTS ANTÉRIEURS	RESULTATS PAR SECTION
<b>FONCTIONNEMENT</b>	110 752.50	84 119.21	<b>26 633.29</b>	68 960.06	<b>95 593.35</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	127 376.76	136 529.91	<b>- 9 153.15</b>	-27 819.30	<b>-36 972.45</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	238 129.26	220 649.12	<b>17 480.14</b>	<b>Résultats globaux = Résultats 2019 + reports 2018</b>	<b>58 620.90</b>

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

## **2. COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2019**

Le compte de gestion a été établi par Monsieur Pascal Fritissee, receveur municipal à la trésorerie d'Anduze. Il présente bien les mêmes chiffres que le compte administratif.

Il n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil

## **3 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019**

Le Maire propose de :

- reporter au compte R-002 en section de fonctionnement la somme de 58 620.90 €
- reporter au compte D-001 en section d'investissement la somme de -36 972.45 €
- reporter au compte R-1068 en section d'investissement la somme de : 36 972.45 €

Accord unanime du conseil

## **4. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2020**

Ajout des dépenses d'alimentation en eau potable 2019 au tableau des amortissements pour un montant total de 9 308.57 € :

Accord unanime du conseil

## **5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Compte tenu des 7,5 km d'artères aériennes sur la voirie municipale, le montant pouvant être mis en recouvrement est de 417 € (7,5 x 55,54 arrondi à l'euro le plus proche).

Accord unanime du conseil

## **6. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) ELECTRICITÉ**

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 212 € pour 2020. Nous pouvons donc recouvrir cette somme.

Accord unanime du conseil

## **7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les subventions sont ajustées en privilégiant les associations locales

Les subventions à la coopérative scolaire de l'école communale et au collège de Saint-Jean du Gard sont ajustées en proportion du nombre d'enfants de la commune qui y sont respectivement inscrits.

Les subventions à des associations qui n'ont plus donné signe de vie sont supprimées.

<b>Nom des bénéficiaires</b>	<b>Subventions 2019</b>	<b>Subventions 2020</b>
Abraham Mazel – St Jean du Gard	50 €	50 €
L'Oustal – St Jean du Gard	100 €	100 €
Association chasse Peyrollenque – Peyrolles	150 €	200 €
La Truite Salamandre – St André de Valborgne	75 €	50 €
Vita Vallée – L'Estréchure	50 €	50 €
SMAC – L'Estréchure	50 €	50 €
Restaurants du Cœur – St Jean du Gard	50 €	100 €
Collège Marceau Lapierre - St Jean du Gard – voyage scolaire (50 € si un voyage est organisé)	50 €	50 €
Association Sportive du collège Marceau Lapierre – St Jean du Gard - pour les deux enfants de la commune de Peyrolles concernés	100 €	100 €
Asphodèle (organisation de Festiborgne du 4 au 6 août 2020)	200 €	300 €
<b>6574 – Personnes de droit privé – (Associations) - Total</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 050 €</b>

Accord unanime du conseil

## **8. TARIFS DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020**

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'eau et de la location des compteurs à hauteur du montant de l'exercice précédent.

Soit 1,20 €/m<sup>3</sup> et 68 € par compteur pour l'exercice 2020.

Accord unanime du conseil

## **9. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PONT DU GARD**

L'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère industriel et commercial) du Pont du Gard a renouvelé, dans sa séance du 6 décembre 2019, le principe du partenariat avec les communes gardoises.

Ce partenariat permet à l'EPCC de poursuivre son action de protection et de mise en valeur du Site du Pont du Gard, en s'associant avec les communes du Gard qui accompagnent l'EPCC en promouvant le site par leurs outils de communication et de diffusion.

En contrepartie, l'EPCC donne accès libre du site aux habitants des communes gardoises, ce renouvellement prend effet le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31/12/2020

Ainsi toute personne justifiant de leur domicile dans les communes partenaires et d'une carte d'identité auront accès gratuitement au site.

Accord unanime du conseil

## 10. DÉNUMÉROTATION DE LA PARCELLE SECTION A N°573, ROUTE DE CLAYRAC

La route communale n°8, maintenant appelée route de Clayrac, a été classée dans la voirie communale par délibération du conseil municipal du 22 décembre 2009,

Il conviendrait de régulariser la situation en demandant au service du cadastre de bien vouloir supprimer ce numéro de parcelle.

Accord unanime du conseil

## 11. VENTE DE LA LAME ET DES CHAÎNES À NEIGE

Le prix d'achat a été de 6 500 € HT. Ces matériels ont très peu servi mais ils sont anciens, très spécifiques et ont été stockés à l'extérieur. Le conseil pense qu'il est difficile d'en obtenir plus que le tiers du prix d'achat et donne toute latitude au maire pour en négocier la vente au mieux des intérêts de la commune.

Accord unanime du conseil

### Questions diverses :

- *Les travaux d'enfouissement de la ligne électrique seront réceptionnés le 19 mars. La seconde tranche de travaux devrait être réalisée fin mars – début avril.*
- *L'inventaire des **plaques de rues et numéros** nécessaires suite au nouvel adressage a été réalisé et elles vont être commandées.*
- ***Pylône de téléphonie mobile** : suite à la demande d'un propriétaire riverain, le conseil émet le vœux auprès du président du département que ce pylône puisse être camouflé en arbre afin d'être plus discret dans cette forêt domaniale. Nous n'avons pas encore pu obtenir de montant précis mais la commune est prête à participer au surcoût induit par ce camouflage (5 voix pour, 1 contre)*

La séance est levée à 20h45